

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 19 novembre 2020



# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>		X	
<b>Isabelle KRZYWKOWSKI</b>	X		
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>			Jean BRETON
<b>Frédéric NOEL</b>			Virginie ZAMPA
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>	X		
<b>Nicolas TERZI</b>	X		

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>	X		
<b>Fanny COULOMB</b>	X		
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Gabriel BUCHE</b>	X		
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		
<b>Richard MONVOISIN</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Antonin BECKER (T)</b>			
<b>Zoé DUBOIS-MAYET (S)</b>			
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>	X		
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>	X		
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>	X		
<b>Gregor DAVID (S)</b>			
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>	X		
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Salaheddine MOKHTARI (S)</b>			
<b>Alexis FAYOLLE (T)</b>	X		
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)</b>			
<b>Marie FERNANDEZ (T)</b>			
<b>Mathis MORIN (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			Noémie DUTILLEUL
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			Loona MOURENAS
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

## Invités permanents

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique		X
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Pierrick BEDOUCH</b>	Vice-président Vie étudiante		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant	X	
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé		X
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Ressources Humaines, aide à l'organisation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	
<b>Anne BOITARD</b>	Directrice adjointe de la DMAP		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X X	

### Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>David ZIJP ou son représentant</b>	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
<b>Simon GODARD</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINNET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG	X	
<b>Kévin SUTTON</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	

### Invités ponctuels

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Anne-Cécile PERRET</b>	Présentation du point CUEF	X	
<b>Sylvie FAURE</b>	Présentation du point Licence STAPS Hybride	X	
<b>Caroline WEST</b>	Présentation des points SDL	X	
<b>Véronique JUDE</b>	Directrice de l'UFR LE – Invitée dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	
<b>Gilles HENRI</b>	Directeur de l'UFR PhITEM – Invité dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	
<b>Yves MARKOWICZ</b>	Directeur du DLST – Invité dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

## **1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

*→ Par David DECHENAUD et Martin OUDART*

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Projet de motion relatif à la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**

Pour exprimer l'inquiétude de la communauté en matière d'appréciation de cette loi.

Projet de motion à élaborer avec les élus volontaires

Motion soumise au vote de la CFVU du 26 novembre 2020

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Composition de la CFVU**

Démission de Florence CHARBONNIER, remplacée par Frédéric NOEL

Démission de Karine HERTZLER, remplacée par Gabriel BUCHE

Démission d'Anaële SOTTY, remplacée par Zoé DUBOIS-MAYET

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- Rappel : Modification du calendrier des CFVU**

Ajout d'une séance le mardi 15 décembre 2020

Novembre			Décembre			Janvier		
1	D	Toussaint	1	Ma		1	V	Jour de l'an
2	L		2	Me		2	S	
3	Ma		3	J		3	D	
4	Me		4	V		4	L	
5	J		5	S		5	Ma	
6	V		6	D		6	Me	
7	S		7	L		7	J	
8	D		8	Ma		8	V	
9	L		9	Me		9	S	
10	Ma		10	J		10	D	
11	Me	Armistice	11	V		11	L	
12	J		12	S		12	Ma	
13	V		13	D		13	Me	
14	S		14	L		14	J	CFVU
15	D		15	Ma	CFVU	15	V	
16	L		16	Me		16	S	
17	Ma		17	J	(CFVU)	17	D	
18	Me		18	V		18	L	
19	J	CFVU	19	S		19	Ma	
20	V		20	D		20	Me	
21	S		21	L		21	J	(CFVU)
22	D		22	Ma		22	V	
23	L		23	Me		23	S	
24	Ma		24	J		24	D	
25	Me		25	V	Noël	25	L	
26	J	CFVU	26	S		26	Ma	
27	V		27	D		27	Me	
28	S		28	L		28	J	
29	D		29	Ma		29	V	
30	L		30	Me		30	S	
			31	J		31	D	

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

## SECTION DISCIPLINAIRE

- **Art. 53 du Décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts**

*« Le conseil académique constitué en sections disciplinaires exerce, en premier ressort, le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers ».*

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Section disciplinaire usagers incomplète**

- deux professeurs des universités de sexe masculin,
- un maître de conférences ou assimilé de sexe masculin.

- **Section disciplinaire enseignants-chercheurs et enseignants incomplète**

- un professeur des universités de sexe masculin,
- un professeur des universités de sexe féminin,
- un enseignant du second degré de sexe féminin.



# Organisation pédagogique dans le contexte sanitaire

# Cadre général

## Cadre national

- ▶ Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>
- ▶ Circulaire et FAQ MESRI du 30 octobre

## Principes généraux

- ▶ Les enseignements dispensés aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue doivent être délivrés à distance.
- ▶ Exceptions possibles :
  - Sur autorisation rectorale : activités pratiques nécessitant l'utilisation d'équipements ou de produits spécifiques ou apprentissage d'un geste professionnel requérant un encadrement pédagogique en présentiel.
- ▶ Stages maintenus
- ▶ Sorties terrain annulées en raison des restrictions de circulation
- ▶ Maintien des services prévisionnels d'enseignement des E-EC et vacataires d'enseignement

# Une adaptation progressive

		Semaine du 2/11	à partir du 9/11
Formation initiale et continue et apprentissage	CM et TD	À distance, si équipe pédagogique prête, sinon suspendus ou reportés	À distance
	TP	À distance, si équipe pédagogique prête, sinon suspendus ou reportés	Autorisation par le recteur de région
Examens		Possibilité de maintien, si convocation formelle	Souhait de maintenir en présentiel
Stages		Maintenus, même condition que pour l'organisation du travail	Maintenus, même condition que pour l'organisation du travail
Sorties de terrain		Annulées	Annulées sauf si conditions de circulation le permettent
Activités sportives et culturelles relevant de la formation universitaire		Suspendues ou reportées	Autorisation par le recteur de région
Activités sportives et culturelles de loisir		Suspendues ou reportées	Suspendues
Activités sportives et culturelles scolaires		Restent accueillies	Restent accueillies

# Demandes de dérogations pour les TP

A la suite de la parution du décret :

## Recensement des demandes des composantes et centralisation VP Formation

- Environ 600 demandes
- Acceptées par le Recteur pour la plupart (1 première demande suivi de précisions sur les refus + quelques ajouts)
- Exigence stricte de décrire les matériels indispensables se trouvant sur le site (filtrage interne puis regard attentif du Recteur) = TP au sens du décret et non au sens des règlements des études.
- Exigence de limiter la présence des étudiants à 1 journée ou 2 demi-journées par semaine sur le site : réaménagement des EDT
- 50% de capacité stricte dans les salles de TP
- Gestion des autorisations de déplacement (extraction ADE validé préfecture)
- arrêté pris par Recteur

# Mobilités internationales :

Toutes les mobilités (Europe et reste du monde) restent autorisées par l'UGA sous réserve que les 4 conditions suivantes soient toutes remplies

- 1- Les **frontières du pays sont ouvertes et les liaisons aériennes rétablies** à la date du départ de l'étudiant. L'étudiant communique ses dates de départ et références de vol à sa composante ;
- 2- les **conditions sanitaires** (tests, quatorzaine obligatoire ...), de sécurité et de circulation dans le pays sont connues et compatibles avec le projet de mobilité d'étude ou de stage - L'étudiant assume à sa charge l'intégralité des frais occasionnés par sa mobilité, y compris de retour en France en cours de semestre
- 3- les **conditions d'accueil et d'enseignement** dans l'université partenaire, y compris en 100% distanciel, ou les conditions d'exercice du stage ont été vérifiées et validées par la composante en amont du départ
- 4- l'étudiant a soumis à sa composante un "**plan B**" en cas d'impossibilité d'effectuer la mobilité (étude ou stage), dont les modalités de réalisation seront validées par la composante et conformes au protocole sanitaire en cours (pour les stages, le télé-travail possible est possible si les modalités de réalisation du stage ont été validées par la composante)



**Services aux  
étudiants dans le  
contexte sanitaire**  
*Par Martin OUDART*

# Ouvertures de salles de travail à la réservation des étudiants

- ▶ BU centrales ouvertes avec système de réservation (via Affluences) opérationnel depuis lundi 9/11 (cf. diapo BU) et postes informatiques à disposition

BUDL : plus de 30 postes fixes, 10 ordinateurs portables, 10 tablettes ;

BUJF : plus de 70 postes fixes, 10 tablettes ;

BUMP : une douzaine de postes fixes, 10 ordinateurs portables, 10 tablettes.

- ▶ Espaces mutualisés mis à disposition avec système de réservation sur ADE booking par blocs de ½ journées :

Salle informatique mutualisée : LSI - Lieu : Bâtiment Stendhal K, rez-de-chaussée

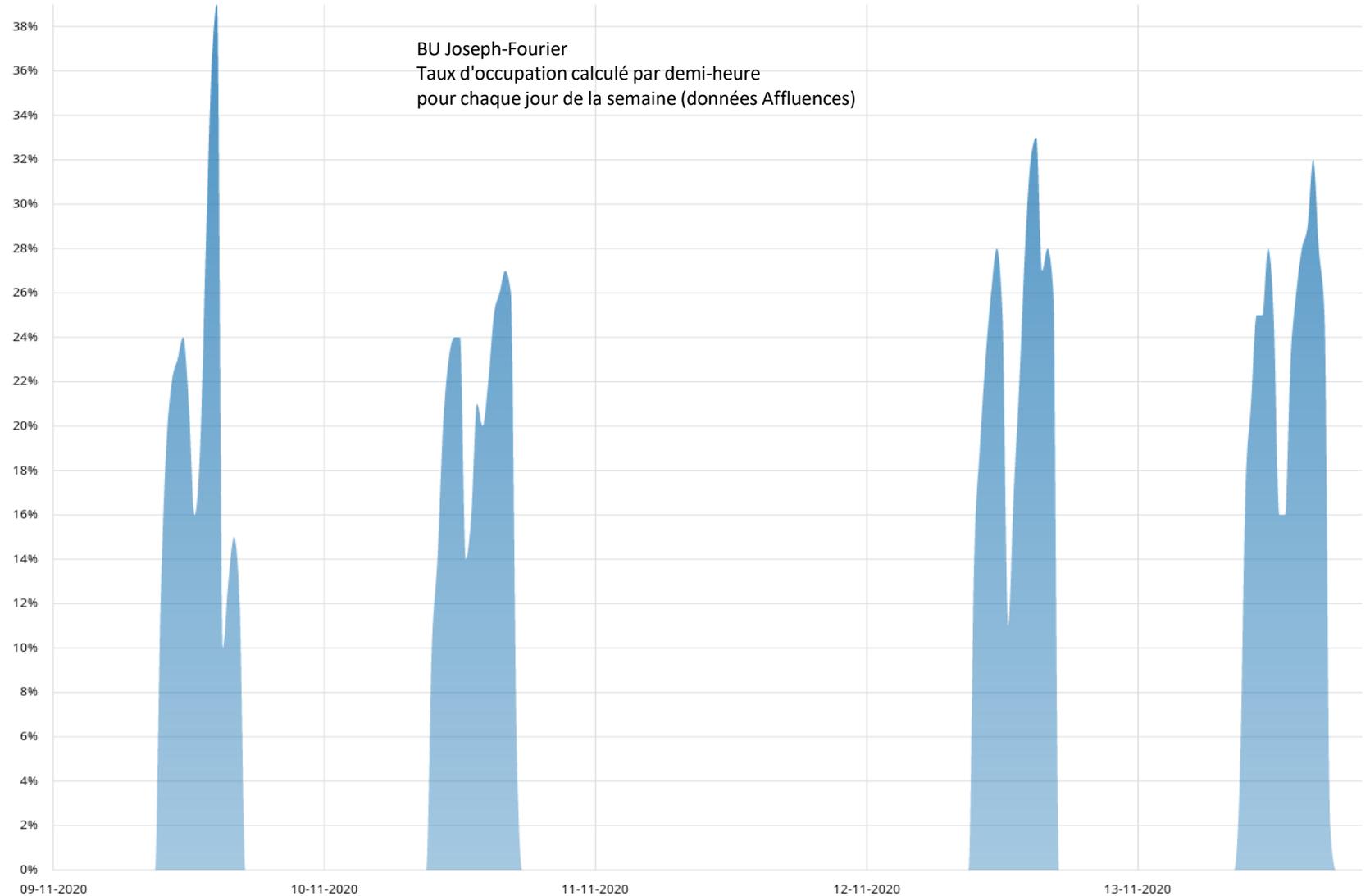
Amphi 2 -Hall Nord Stendhal, avec bonne couverture wifi (80 places en mode covid)

Horaires 9h-17h avec 2 plages de réservation possibles : de 9h à 13h et 13h à 17h

Depuis le 12/11 : 23 demandes sur ces espaces via ADE booking

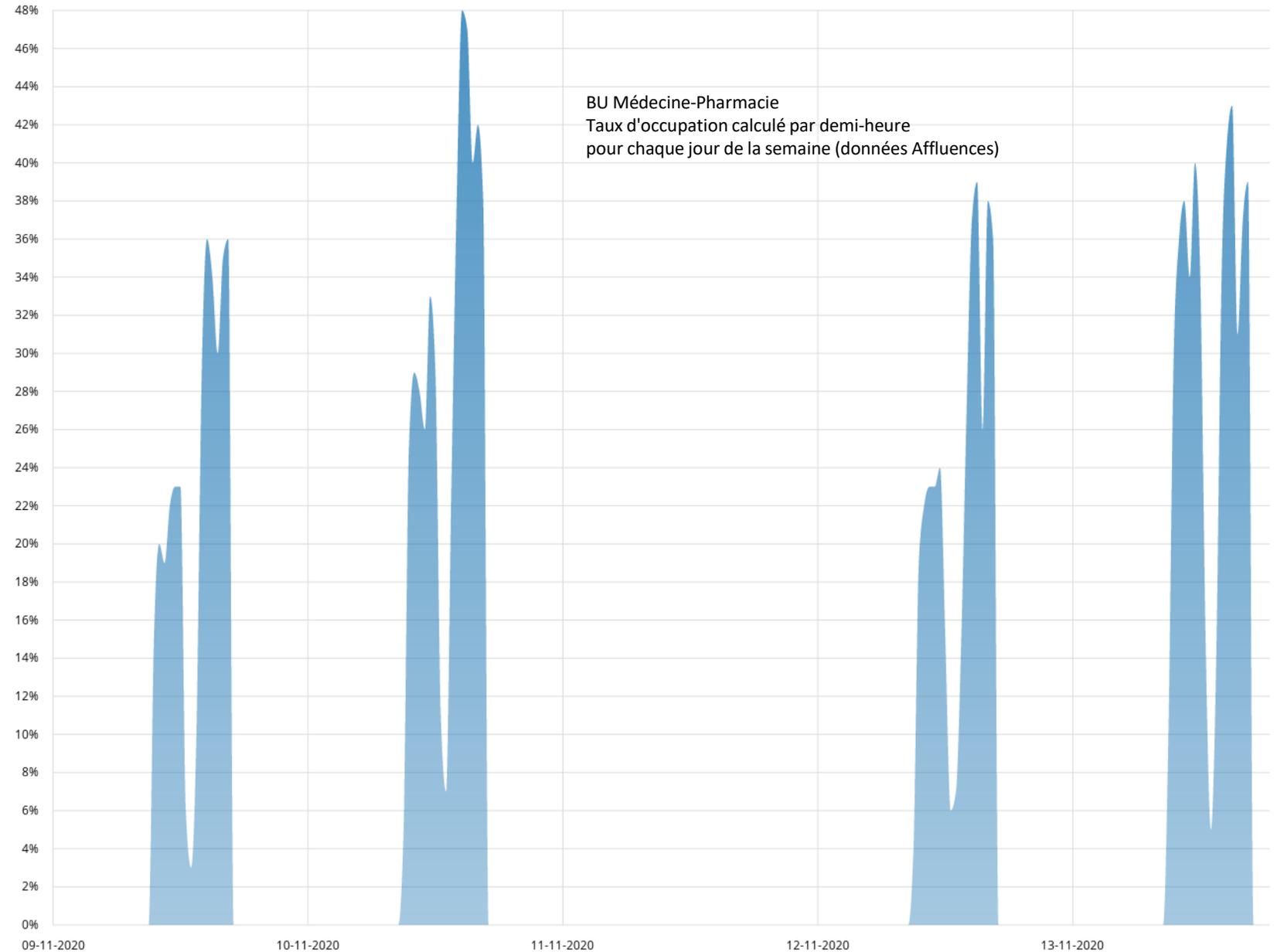
Jour	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
mardi	09/11/2020	480	39%
mercredi	10/11/2020	472	27%
jeudi vendredi	11/11/2020	0	
total semaine	12/11/2020	527	33%
	13/11/2020	480	32%
		<b>1959</b>	

11 novembre férié  
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



Jour	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
lundi mardi	09/11/2020	339	36%
mercredi	10/11/2020	399	48%
jeudi vendredi	11/11/2020	0	
total semaine	12/11/2020	349	39%
	13/11/2020	410	43%
		<b>1497</b>	

11 novembre férié  
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



## Suivi du nombre d'entrées et du taux d'occupation des trois principales BU

auteur du rapport : Marion Etasse - Mission d'Aide à la Décision - DGD BAPSO

date de création du rapport : 16/11/2020

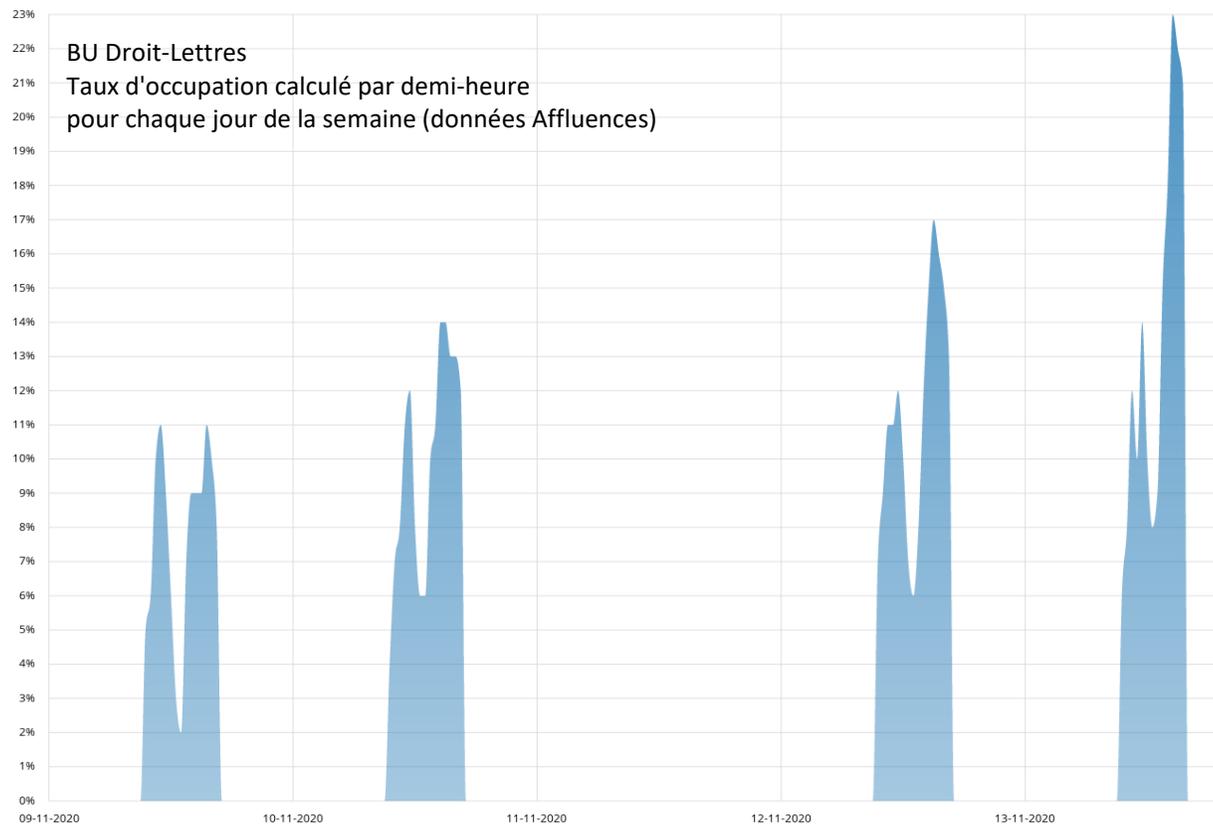
sources de données : Affluences et système d'informatique décisionnelle BAPSO (SAP Business Objects)

Les taux d'occupation prennent en compte le nouveau dispositif avec les espaces fermés et la condamnation d'une chaise sur deux. Donc même si nous étions à 95% de taux d'occupation, nous serions toujours conformes à la demande du Ministère.

### BU Droit-Lettres

Jour	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
lundi	09/11/2020	330	12%
mardi	10/11/2020	321	15%
mercredi	11/11/2020	0	
jeudi	12/11/2020	392	18%
vendredi	13/11/2020	429	25%
total semaine		<b>1472</b>	

11 novembre férié  
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



# Salles ouvertes en composantes (Grenoble)

		Nombre de salles	Nombre de places	Nombre de demandes des étudiants
<b>ARSH</b>	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1	40	env 20 demandes de rdv par jour
	Salles avec des postes informatiques	bibliothèque	6	
	Salles pour accès wifi	bibliothèque	34	
<b>IUGA</b>	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	3	80	14
	Salles avec des postes informatiques	2 (1 dans le bât GEO et 1 dans le bât URBA), Ouvertes depuis le lundi 16/11, toute la journée, 5j/5, sur réservation.	10 places * 2 salles	7 à ce jour (16/11)
	Salles pour accès wifi	1 (amphi du bât GEO), Ouvertes depuis le lundi 16/11, toute la journée, sur réservation, 5j/5	60 places	7 à ce jour (16/11)
<b>PHITEM</b>	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1salle (espace multimédia)	35	
	Salles avec des postes informatiques		9 postes info	
	Salles pour accès wifi		26 places	

SHS, ECO, CUEF, LE, LLASIC : appui à ce stade sur offre mutualisée  
 LLASIC : Réflexion en cours  
 ICM/piste Stendhal si nécessaire

Remontées en attente :  
 IUT1, IUT2, IAE, Polytech, Droit Santé, IM2AG, Chimie-Biologie, INSPE  
 DLST : 1 salle – précisions nombre de places et de demandes à venir

# Salles ouvertes en composantes (Valence)

		Nombre de salles	Nombre de places	Nombre de demandes des étudiants
<b>DSDA BIB RABELAIS</b>	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	2	20	0
	Salles avec des postes informatiques	1	6	0
	Salles pour accès wifi	1	14	0
<b>DSDA BRIFFAUT</b>	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1	28	3
	Salles avec des postes informatiques	1	8	1+2
	Salles pour accès wifi	1	20	0

- ▶ Réflexions en cours dans le bâtiment Marguerite Soubeyran (salle informatique) + dans la MDE (pour accès Wifi)
- ▶ Remontée en attente : IUT Valence

# Précarité numérique - étudiants

- ▶ Dispositif de Prêt de matériel informatique : Etat de la demande 298 / 240 matériel (Etat lundi 16/11 matin) : stock « virtuellement » épuisé
  - 141 remises de matériel (iCampus Welcome center Grenoble / MDE Valence) / 82 en attente de retrait
    - Relance des étudiants en cours, à venir : process de réaffectation si besoin non avéré ou délai dépassé
  - 75 en cours d'instruction
    - Priorisation vues avec composantes ()
- ▶ Commande de 300 pièces, 3 fournisseurs avec le soutien de la fondation UGA et financement CVEC et 600 pièces budgétées (Idex)
  - Livraisons des premières pièces semaine du 23/11
  - Livraison prévue pour Valence de 10% à affiner selon les besoins remontés
- ▶ Connectivité
  - Mise à disposition de SIM 4G via les composantes
- ▶ Résidences CROUS
  - Remontée des dysfonctionnements Ouest, Clacton auprès de la DG CROUS : intervention du prestataire, pas de nouveaux signalements

# Sim 4G

	Nombre de demandes des étudiants	Nombre commandées	Nombre livrées
<b>ARSH</b>	Liste en cours d'investigation	23	16
<b>CUEF</b>	4	4	0
<b>DSDA</b>	8	8	8
<b>ECO</b>	28	28	28
<b>IUGA</b>	12	12	En cours
<b>LE</b>	12	12	0
<b>PHITEM</b>	100 demandes (à affiner)	20	
<b>SHS</b>	33	29	6
<b>Total</b>	140	87	28

Retours en attente :

- Chimie-Biologie
- DLST
- Droit
- IAE
- IM2AG
- INSPE
- IUT Valence
- IUT1
- IUT2
- LLASIC
- Polytech
- Santé

# Organisation Vie Etudiante

- ▶ **Coordination permanente CROUS - UGA**
- ▶ **Comité évènements et animations de la vie de campus** objectif de maintenir le lien social
- ▶ **Comité éditorial VE** coordonné par la Direction de la communication

**Informations  
centralisées sur le  
site iCampus**

 <p><b>budget</b> budget</p> <p>Quelles dépenses prévoir et faire des économies ? Quelles aides en cas de fins de mois difficiles ? Trouver un job adapté à mes études...</p>	 <p><b>logement</b> accommodation</p> <p><u>Préparer sa recherche de logement, décrypter une annonce, les offres, connaître ses droits...</u></p>	 <p><b>transports</b> transports</p> <p>Toutes les solutions pour sa mobilité, se repérer dans l'Agglo et les campus et rentrer les week-ends...</p>	 <p><b>vie pratique</b> practical life</p> <p>Trouver le resto U le plus proche, payer ses repas, se connecter à internet, se repérer dans les campus et l'agglo....</p>
 <p><b>santé bien être</b> health &amp; well-being</p> <p>Bien dans son corps et dans sa tête ! L'offre de soins, les démarches pour l'assurance maladie, des conseils en nutrition...</p>	 <p><b>vie associative</b> community life</p> <p>Rencontrer les assos, concrétiser vos idées, participer à la vie citoyenne et à l'animation des campus...</p>	 <p><b>sports</b> sports</p> <p>Pour le plaisir ou dans le cadre des études, sur la piste du stade ou les pentes enneigées, à chacun son activité !</p>	 <p><b>culture</b> culture</p> <p>Découvrir l'offre culturelle universitaire et de l'agglo, les lieux de pratiques et tous les bons plans...</p>

# Santé

## ▶ Valence : Centre Santé Jeune

- baisse des sollicitations et des activités médicales ou infirmières
- téléconsultations et accueil sur site dans les horaires habituels
- Entretiens psy : téléphone ou sur site selon les possibilités du jeune et l'analyse des psychologues. Possibilité d'intensifier si besoin
- Accueils en groupe suspendus = remplacés par ateliers en individuel sur site

## ▶ Grenoble : Centre de Santé Universitaire

- Fonctionnement normal, horaires et personnels inchangés, baisse de fréquentation
- centre presque reste ouvert 2j/semaine.
- Prise en charge psychologique : 4 psychologues avec mixte présentiel/téléphone, un vacataire psycho anglophone au CSU (1 demi-journée toutes les 2 semaines)
- Permanence infirmière dans 4 Résidences CROUS hors campus à partir de cette semaine : La Tronche, Rabot, MDE, Village olympique. Objectif: lien avec étudiants en résidence sur tous les thèmes de santé. Permanence 1 fois/semaine dans chaque Résidence (jours et heures en cours de réflexion)

## ▶ Centre de dépistage MACI

- Moins de passage => ouverture uniquement le matin

## ▶ Ligne d'écoute étudiante : initiative en cours pour expérimentation au 24 novembre, discussions UGA/CROUS lancées pour accompagnement

## ▶ Les dispositifs d'auto-signallement des personnels et des étudiants demeurent actifs. L'auto-signallement continuera d'avoir valeur de justificatif d'absence pour les étudiants.

# Situation CROUS et précarité sociale/alimentaire

## ▶ CROUS

- Evolution des sites de vente à emporter
- Référents étudiants en résidence pour phoning (conditions de travail, lien social, activités...)

## ▶ Précarité alimentaire

- Dispositif du repas à 1€ pour les étudiants boursiers, possibilité d'en avoir 2 par jour/ 1 passage
- AGORAE : Reprise distribution alimentaire en résidence + fonctionnement normal de l'épicerie

## ▶ Précarité sociale

- Réflexion en cours sur le sujet des étudiants non boursiers en situation de grande précarité (perte d'emploi, chute des valeurs de devises ...)
- Guichet social unifié :
  - 80% d'entretiens supplémentaires / 70% de financement attribué supplémentaires entre 2019 et 2020

# Enquête conditions de VE en confinement

- ▶ OVE : Améliorations de la base d'enquête du 1<sup>er</sup> confinement en cours
  - Meilleures identifications des sujets précarité notamment numériques
  - Inclusion par rapport à la première enquête
    - Questions sur les attentes des étudiants
    - volet activités (culture sport) et sociabilité
    - Volet santé et isolement
    - Propositions de questions par la DOIP sur décrochage
  
- ▶ G-INP – lance son enquête
  - Des parties seront communes pour une remontée d'informations communes

*Virginie ZAMPA : Peut-on considérer dès à présent que les dérogations pour organiser certains cours en présentiel seront valables également au mois de décembre ?*

*David DECHENAUD : Nous ne pouvons pas en être sûrs dans la mesure où le décret n'est valable que jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Si le contexte sanitaire n'évolue pas défavorablement et qu'un nouveau décret permet d'organiser des TP en présentiel, nous solliciterons les composantes avant de demander au recteur de prolonger les dérogations. Si le cadre s'assouplit, nous ferons un deuxième recensement pour voir ce que l'on peut mettre en place à partir de décembre.*

*Virginie ZAMPA : Nous sommes partis du principe que ce qui relève du contrôle continu reste à distance. Les étudiants SAH ayant besoin d'un scripteur pourraient-ils passer leurs épreuves de contrôle continu dans les locaux de l'université ?*

*David DECHENAUD : Le décret rend possible la tenue des examens en présentiel, y compris les examens de contrôle continu. La composante peut faire le choix de tenir les examens de contrôle continu à distance, si le règlement d'études le permet avant que nous l'ayons modifié, ou de les maintenir en présentiel. Dans l'hypothèse où il ne serait plus possible d'organiser les examens en présentiel, le Vice-président en charge des Ressources humaines a demandé une analyse aux services des ressources humaines et aux services juridiques pour envisager la possibilité de demander aux vacataires secrétaires-scripteurs de se rendre au domicile de l'étudiant. Je ferai parvenir dès que possible les informations à ce sujet à toutes les composantes.*

*Virginie ZAMPA : Peut-on organiser un examen en présentiel pour les étudiants SAH et en distanciel pour les autres étudiants ?*

*David DECHENAUD : Le ministère est en train de prendre des positions*

*pour les contrôles terminaux mais n'en a pas pris pour les contrôles continus. Le principe consiste à prévoir les mêmes modalités d'examens pour une cohorte d'étudiants, de façon à ne pas créer de rupture d'égalité. La réglementation ne nous permet pas actuellement de prévoir un examen à distance pour certains étudiants, et en présentiel pour d'autres. En revanche, les examens sont aménagés pour les étudiants porteurs de handicap selon des modalités arrêtées par le Président – et ce indépendamment du contexte sanitaire, ce qui permet de proposer à ces étudiants des examens distincts de ceux proposés aux étudiants qui ne sont pas porteurs de handicap.*

*Virginie ZAMPA : Je rencontre des problèmes de connexion au VPN pendant les visioconférences Zoom.*

*David DECHENAUD : Effectivement le VPN a des conséquences sur la stabilité des connexions. Il est recommandé de se connecter au VPN uniquement lorsqu'on en a besoin. La DGD SI est bien saisie de la question, et s'interroge sur le successeur du VPN.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Les premières semaines ont été très compliquées. Nous avons reçu trois contre-ordres sur les manières de faire remonter les demandes en numérique, ce qui a soulevé beaucoup de questions et a suscité énormément de fatigue pour les personnels, avec l'impression que la situation sur le terrain n'était pas du tout envisagée concrètement. Les problèmes de connexion des étudiants ne sont pas réglés car hier 3 de mes étudiants en cité universitaire ont été déconnectés en plein cours. Nous sommes très inquiets de la situation personnelle et psychique des étudiants. Il me semble que le recrutement d'un vacataire en psycho est très insuffisant par rapport à la situation réelle. Je pense qu'il faudrait adresser une information beaucoup plus fine aux étudiants concernant les symptômes et les conséquences possibles, ainsi que les possibilités qu'ils ont de se faire entendre. Les personnels sont très démunis dans ces situations et il faudrait peut-être*

*songer à les informer également pour les aider à répondre à ce genre de demandes des étudiants. Par ailleurs, pourrait-on envisager de mettre en place une charte de bonne conduite des enseignements ? Notamment pour rappeler que les étudiants ne peuvent pas passer des heures durant devant des écrans et pour mettre en place une pause d'environ 15mn entre deux cours. Je souhaiterais qu'une enquête soit menée sur le temps que passent les étudiants devant des écrans.*

*Zineb SIMEU-ABAZI : Certains étudiants utilisent des logiciels spécialisés. Lors du premier confinement, ils pouvaient accéder à ces logiciels depuis leurs ordinateurs. L'UGA peut-elle à nouveau acheter des licences ou mettre en place une machine virtuelle afin que les étudiants puissent utiliser ces logiciels spécialisés ?*

*David DECHENAUD : Je ferai remonter cette demande à la DGD SI. Il faudra faire un recensement des logiciels concernés. Il n'y a aucune objection à reprendre des licences lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs, le décret permet l'ouverture de salles informatiques et un certain nombre de TP ont lieu en présentiel en raison de l'utilisation d'un logiciel spécialisé.*

*Hugo PREVOST : La situation des étudiants consiste actuellement en une extrême précarité et en une extrême faiblesse psychologique due aux confinements. Nous avons alerté la direction du CROUS des problèmes de connexion internet, qui ne sont pas résolus dans certaines résidences. Je pense qu'il serait du rôle de l'UGA de distribuer des clés 4G rapidement pour permettre aux étudiants de suivre leurs cours. Par ailleurs, il faut renforcer les dispositifs de suivi psychologique par des professionnels. Concernant les examens, il faut permettre un traitement personnalisé à l'égard des étudiants qui se trouvent en détresse face à la situation, de plus en plus nombreux. Les services sont surchargés et les étudiants ne parviennent pas à avoir de rendez-vous avec l'accueil handicap ou la composante. Il faut fluidifier les démarches : les*

*dispositifs existent mais leur accès est compliqué.*

*David DECHENAUD : Nous pouvons facilement répondre à des demandes de clés 4G. Pour les ordinateurs, le processus est plus long.*

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Lancement de 3 groupes de travail :**
  - politique des langues
  - politique ETC
  - périmètre du contrôle de cohérence des RDE et MCCC par la CFVU-EPE

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- périmètre du contrôle de cohérence des RDE et MCCC par la CFVU-EPE

Art. 49 statuts UGA

« **La commission de la formation et de la vie universitaire**

*2. Évalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions »*

Art. 72 statuts UGA

« **Les établissements composantes**

*18. Définissent, en les portant à la connaissance de l'EPE, le règlement des études, les modalités de contrôle de connaissances... »*

Art. 73 statuts UGA

« **Les CSPM**

*22. Définissent le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances pour les formations qu'elles portent dans un cadre défini par l'EPE ».*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**  
*→ Reporté à une prochaine séance*
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**  
*→ Par David DECHENAUD*
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

**MCCC**

**Modalités alternatives**

---

# Objectifs

---

- Maintien du présentiel selon le contexte sanitaire
  - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
  - Aménagements envisagés : périodes d'examens, salles.
- Passage en distanciel recommandé notamment pour les cohortes importantes avec mise en place de mesures garantissant l'accès au numérique
- Plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante
- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte  
Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution :
  - le jury s'assure de la comparabilité des sujets;
  - les conditions de composition sont les mêmes.

# Principes généraux

---

- Le contrôle de l'assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance. La présence aux examens emporte assiduité.
- L'impossibilité de tenir l'ensemble des examens en présentiel doit être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l'usage des MCCC alternatives. Situation actée pour les examens du semestre 1.

# Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – Proposition initiale non soumise au vote

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque E) ou à l'échelle de plusieurs UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque UE)
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

*Gwenaël DELAVAL : Il faut favoriser le plus possible les examens en présentiel, quitte à aménager les calendriers des examens. Certaines directions de composante demandent de faire la majorité des examens à distance, sans consultation réelle des enseignants. Parmi les possibilités d'adaptation citées dans cette dernière diapositive, certaines d'entre elles vont être imposées par des directions de composante aux enseignants sur le terrain. Nous souhaitons que les enseignants puissent se saisir de ces possibilités, et décider de faire ou non leur examen en présentiel.*

*David DECHENAUD : Nous avons envisagé toutes les possibilités car, selon l'évolution du contexte, il est probable que les examens ne puissent finalement ne pas avoir lieu en présentiel. La règle normale reste le présentiel. Si nous ne parvenons pas, pour des raisons matérielles, à organiser tous les examens que nous souhaitons en présentiel – notamment pour des cohortes très importantes, il faudra envisager le passage au distanciel. Il est bien précisé que les périodes d'examens pourront être aménagées si cela est nécessaire pour permettre le maintien du présentiel. Nous venons d'avoir la confirmation du taux d'occupation des salles ; les services de la DGD Formation demandent actuellement aux composantes de saisir leurs demandes sur ADE afin d'évaluer les besoins en salles. Le passage du présentiel au distanciel résulte du constat qu'il n'est pas possible de maintenir l'examen en présentiel ; ce passage est loin d'être neutre, pour les enseignants comme pour les étudiants, et doit être pensé avec précaution.*

*Sylvie MARTIN-MERCIER : Des étudiants Erasmus qui s'étaient inscrits à des cours de sport sont rentrés chez eux. On leur a indiqué qu'ils étaient censés participer à des épreuves. Est-ce que des dispositions particulières pourront être prévues pour ces étudiants ?*

*David DECHENAUD : Pour les étudiants étrangers, Erasmus ou venus d'Outre-Mer qui sont retournés dans leur pays d'origine, nous*

*envisageons d'appliquer la même disposition que celle prévue pour les étudiants isolés Covid : leur proposer une épreuve alternative aux examens en présentiel. Cela dépendra de ce que permettra le ministère en termes de différenciation de publics dans une même cohorte. Concernant le sport, si les étudiants Erasmus ne peuvent pas avoir de notes, nous ferons en sorte que les services des relations internationales interagissent avec le correspondant de l'université diplômante afin de s'assurer que les étudiants n'aient pas zéro ou qu'ils ne soient pas obligés de revenir pour faire une seule séance de sport et être évalués.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Quels sont les recours dont les étudiants pourraient disposer si leur connexion était interrompue ? La charge de travail des étudiants est de plus en plus importante, et très souvent sous forme numérique. Il me semblerait intéressant de suggérer aux collègues de travailler à des travaux mutualisés.*

*David DECHENAUD : Très peu de problèmes de connexion nous ont été remontés au printemps. Je pense qu'il y en aura moins grâce au déploiement d'ordinateurs et de clés 4G, et grâce à l'ouverture de salles dans les locaux de l'université. On peut parfaitement donner une place plus importante au contrôle continu, cependant le contrôle continu intégral est encadré par des conditions, notamment la possibilité pour les publics empêchés de passer un examen de contrôle terminal. Par ailleurs, les adaptations que nous mettons en œuvre doivent être portées à la connaissance des étudiants au moins 15 jours avant le début des épreuves.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Concernant le numérique, nous sommes confrontés à des effets de surchauffe plus importants que lors du précédent confinement (problèmes de connexion sur Zoom par exemple). La charge de travail me paraît devoir faire l'objet d'une réflexion et de conseils aux collègues. Par ailleurs, puisque nous envisageons d'allonger les périodes d'examens, il faudrait penser dès à présent aux reports des*

*jurys afin que nous ne subissions pas les conséquences d'une adaptation faite dans l'urgence.*

*David DECHENAUD : Un mail a été adressé hier aux composantes pour leur demander de saisir leurs examens sur ADE. Nous avons attendu que le contexte soit un peu plus clair. L'objectif est de pouvoir faire d'ici quelques jours une extraction d'ADE afin de connaître le nombre d'examens prévus, en distanciel, en présentiel, et savoir s'il est nécessaire d'élargir la période d'examens, avec les conséquences que cela implique (examens du semestre 2, jurys, rattrapages...).*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Vous connaissez la charge de travail que cela va impliquer pour les gestionnaires et pour les personnes en charge d'ADE. Tous ces effets d'anticipation devraient nous conduire à embaucher.*

*Jean BRETON : Si l'on choisit de faire évoluer le ratio entre les coefficients de CT et de CC, et que cela n'est pas conforme avec les MCC déjà votées, faudra-t-il de nouveau prévoir un vote en conseil d'UFR ?*

*David DECHENAUD : Nous proposons de permettre cette évolution des ratios dans le contexte sanitaire. La tenue des enseignements en distanciel peut conduire les collègues à modifier leur manière d'évaluer. Les outils numériques évoluent également, et les possibilités d'adaptation autorisent l'utilisation de modalités alternatives dans les conditions décrites sur la diapositive.*

*Jean BRETON : Les étudiants ne peuvent venir sur site que deux demi-journées par semaine. Cette règle concerne-t-elle uniquement les travaux pratiques ou inclut-elle également les examens ?*

*David DECHENAUD : Cela ne concerne que les travaux pratiques. Si la situation s'améliore d'ici le 1<sup>er</sup> décembre, il y aura peut-être un*

*assouplissement permettant d'avoir 3 demi-journées. Il faut être vigilants concernant les conséquences de la venue des étudiants sur le campus : transports, restauration...*

*Jean BRETON : Est-ce que les étudiants sont obligés de rester dans les amphithéâtres lorsqu'ils sont en examen ?*

*David DECHENAUD : Non. En revanche, il faut s'assurer de la ventilation des locaux lorsque deux examens se succèdent, en prévoyant au moins une heure entre deux examens.*

*David ZIJP : Au SUAPS, nous sommes particulièrement vigilants pour ne pas surcharger les étudiants, pour leur proposer quelque chose en rapport avec ce que nous avons pu commencer avec eux au début du semestre et qui a du sens pour eux.*

*Hugo PREVOST : La manière dont sont rédigées les possibilités d'adaptation me paraît risquée car on pourrait en conclure qu'il est possible d'organiser un seul contrôle terminal pour l'ensemble du semestre.*

*David DECHENAUD : Nous pouvons modifier cette possibilité d'adaptation en précisant qu'une évaluation peut être organisée à l'échelle de l'UE et non pas à l'échelle de plusieurs UE.*

*Hugo PREVOST : La possibilité de « transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique » revient à créer un contrôle terminal dans le cas d'une UE avec contrôle continu intégral. Il faudrait alors prévoir une forme de rattrapage.*

*David DECHENAUD : Absolument, la réglementation prévoit qu'il y ait une seconde chance lorsque l'évaluation est en contrôle continu intégral. J'ajoute cette précision dans les possibilités d'adaptation.*

*Hugo PREVOST : Nous avons eu énormément de retours d'étudiants quant aux QCM. Ils préfèrent être évalués sur la base de devoirs maison qui leur paraissent plus adaptés et leur permettent davantage d'acquérir les notions. Nous regrettons que cela ne soit pas mis en avant.*

*David DECHENAUD : La liberté pédagogique permet à l'enseignant d'avoir le choix de sa modalité d'évaluation. En outre, il y a une très grande diversité de situations et la mise en place de QCM peut dans certains cas être pertinente. Je suis d'accord sur le fait que le QCM ne doit pas être une solution de facilité. Je pense que les collègues enseignants ont recours au QCM lorsque c'est approprié.*

*Yasmine TOUHAMI : Je n'ai pas très bien compris ce que signifie le constat de l'impossibilité de maintenir les examens en présentiel par le Vice-président Formation.*

*David DECHENAUD : Il s'agit de ne pas permettre l'utilisation des modalités d'évaluation adaptées à la situation sanitaire dans le cas où le contexte serait revenu à la normale pour le prochain semestre. Je pense qu'il est important pour les étudiants d'affirmer que l'impossibilité de maintenir le présentiel doit être avérée.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : La possibilité d'aménager les pourcentages des CC et CT nous convient, mais il faut que cela soit fait de manière logique : par exemple, un CC valant habituellement 20% ne doit pas pouvoir être revalorisé à 80% de la note finale ; en revanche, il nous paraîtrait acceptable de revaloriser de 30% à 50% par exemple. Nous souhaitons que les UFR soient informées du fait qu'elles peuvent adapter les coefficients, mais dans une certaine logique, sans changement extrême.*

# Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – **Soumises au vote**

---

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation.
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

# Points de vigilance

---

- Les adaptations mises en œuvre doivent impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.
- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)
- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire*

La proposition d'adaptation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances dans le cadre de la crise sanitaire appelle deux demandes de modifications :

- Préciser que l'évolution du ratio évaluation contrôle terminal et contrôle continu doit être appliquée en garantissant le droit à la seconde chance prévu par la réglementation
- Enlever la mention permettant d'organiser une évaluation à l'échelle de plusieurs UE

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire sont soumis au vote, après l'intégration des deux modifications demandées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	4
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**  
*→ Par David DECHENAUD*
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**



**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

# Présentation Offre de formation 2021-26

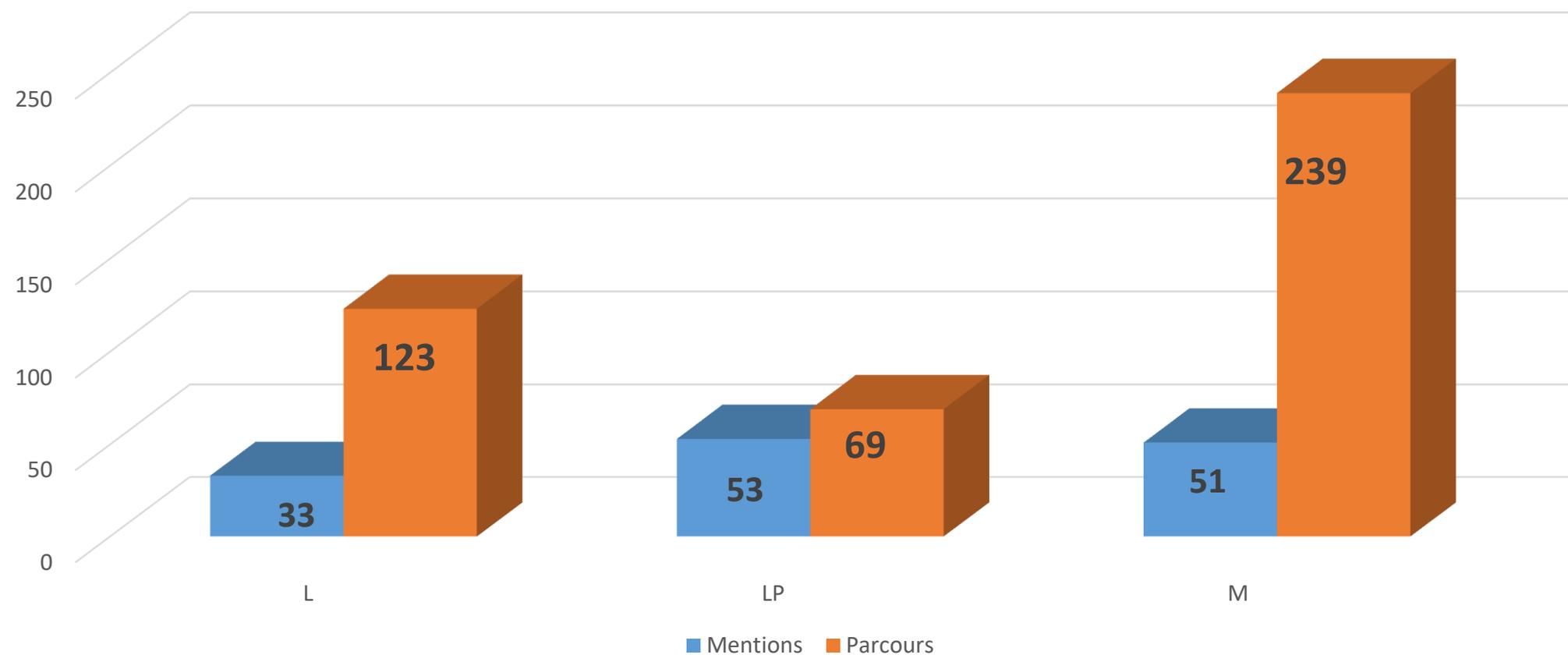
—  
CFVU 19 Novembre

# Méthode

- Consolidation des données suite à la demande d'accréditation (fiche mentions et fiches parcours)
- Identification des données nécessaires au vote de la CFVU mais également des données indispensables à la saisie dans les systèmes d'information
- Validation par les composantes de ces données
- Consolidation des retours pour création d'un tableau « offre de formation » de référence
- **Ambitions, objectifs et orientations globales de l'ODF – Ouverture de parcours et filières en l'absence de mise en place des CSPM (art. 84 des statuts)**

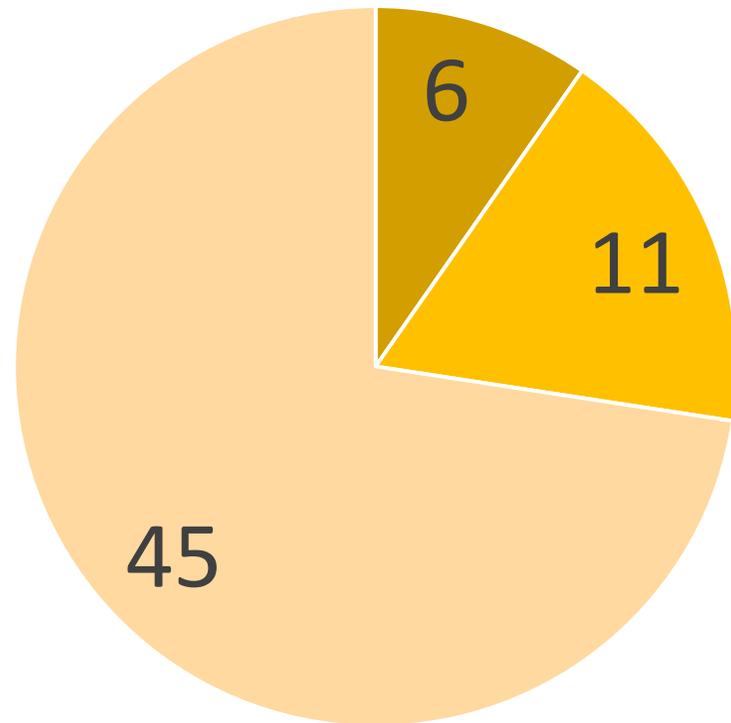
# Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Volume global des mentions et parcours de licences, licences professionnelles et masters



# Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Créations de parcours

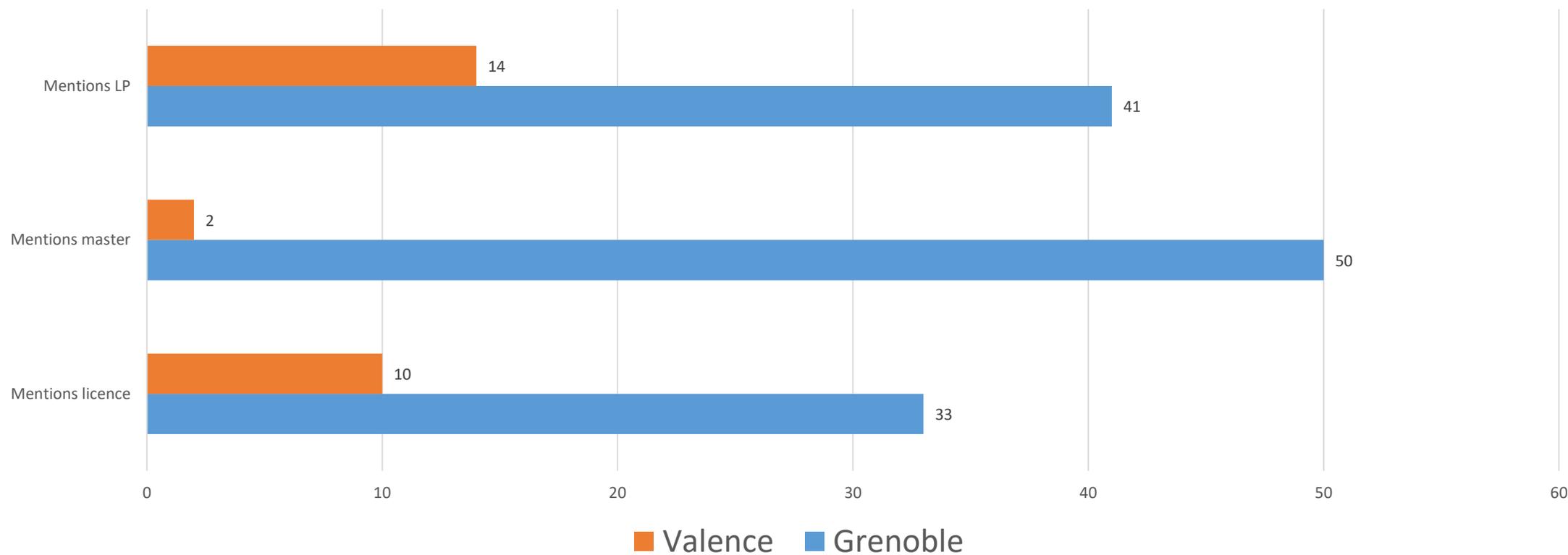


■ LP ■ Licence ■ Master

- Relative stabilité de l'ODF par rapport à l'accréditation 2016-20
- Evolution plus important au niveau master

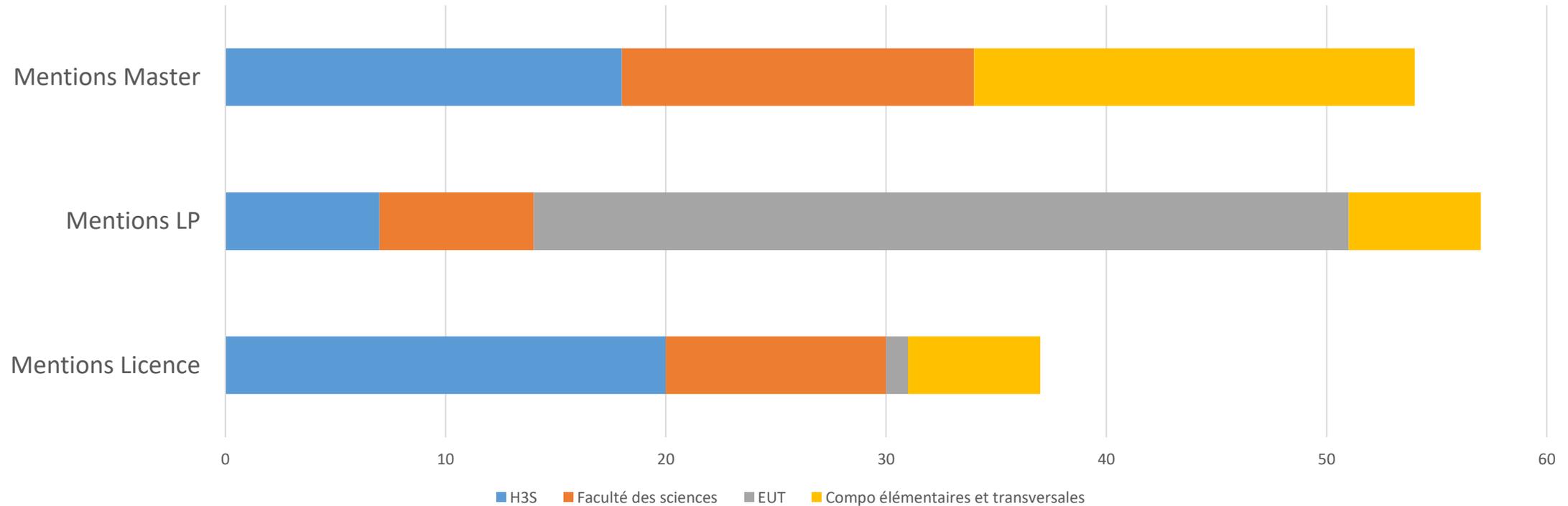
# Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Offre de formation par campus



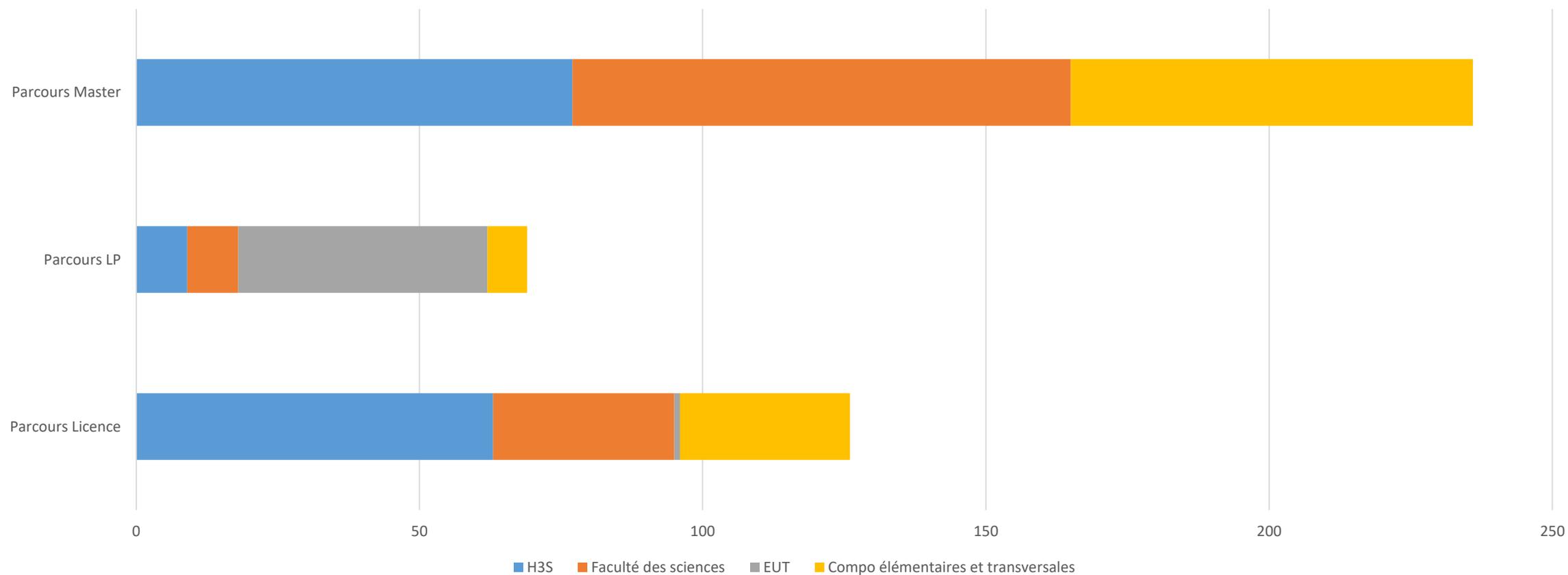
# Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Répartition par mentions CSPM ,  
composantes élémentaires et transversales



# Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Répartition par parcours CSPM ,  
composantes élémentaires et transversales



*Gwenaël DELAVAL : La tenue des commissions après 17h est contraire à la charte du bon usage des temps de travail de l'UGA. Par ailleurs, cela défavorise les femmes – sur lesquelles repose majoritairement la charge de la vie de famille, ainsi que leur participation à la vie démocratique de notre université.*

*David DECHENAUD : J'ai bien conscience de cette limite inhérente au fait de débiter les séances à 16h. Cet horaire permet la participation des étudiants à notre instance.*

*Gwenaël DELAVAL : Il ne faut pas opposer les élus personnels et les élus étudiants. La réponse pertinente à ce problème serait d'établir un statut de l'élue étudiante qui leur permettrait de participer à ces réunions organisées à des horaires convenables pour tout le monde.*

*Gilles HENRI : Comment les parcours portés par Grenoble INP sont-ils pris en compte ? Auparavant, ils étaient co-accrédités car il s'agissait de deux établissements différents. Nous avons des parcours complètement portés par Grenoble INP ; parfois, il s'agit de parcours internationaux avec des politiques spécifiques de droits d'inscription.*

*David DECHENAUD : Statutairement, il s'agit bien d'une co-accréditation. L'étudiant est inscrit dans l'établissement composante Grenoble INP et à l'UGA EPE. Ces parcours apparaissent dans les diapositives déjà projetées et dans celles qui suivront concernant les CAPM.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : J'ai été extrêmement choquée d'apprendre suite au CT et au CHSCT que le Président de l'UGA considère que la remontée des maquettes n'impliquait pas une lourde charge de travail pour les personnels de terrain. Par ailleurs, je ne conçois pas que l'on ose dire que les responsables de formation n'ont pas à recevoir la prime Covid en raison du fait qu'ils ont une décharge. Un énorme travail supplémentaire a été réalisé, et cela ne me paraît pas être un argument*

*recevable. Au regard de la prime honteuse proposée par le gouvernement, j'aurais compris qu'on choisisse d'en faire bénéficier en priorité les collègues les moins bien payés. Dans notre instance, on semble reconnaître l'énorme travail que suppose d'une part le suivi de la situation, et d'autre part la remontée des maquettes ; il me paraît impératif de demander une nouvelle fois collectivement au ministère de disposer d'une année supplémentaire pour remonter les maquettes.*

*David DECHENAUD : Je ferai part de votre émotion auprès de la Présidence. Le ministère a d'ores et déjà indiqué qu'il était possible de reporter l'ouverture de parcours. Un certain nombre de parcours présentés ici n'ouvriront qu'en 2022. Aujourd'hui, nous en dénombrons 4 ou 5, et ces demandes de report ne sont pas fondées sur le contexte sanitaire ou le calendrier. Il est possible qu'il y en ait d'autres selon l'évolution de la situation, et nous restons à l'écoute des demandes des composantes.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Sera-t-il possible de différer l'ouverture de parcours pour des raisons de conditions de travail ?*

*David DECHENAUD : Les conditions dans lesquelles travaillent les équipes pédagogiques et administratives sont un motif parfaitement valable et légitime pour accorder une ouverture différée d'un an.*

## - Délibérations -

### *Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)*

La liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025) est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	29
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025).

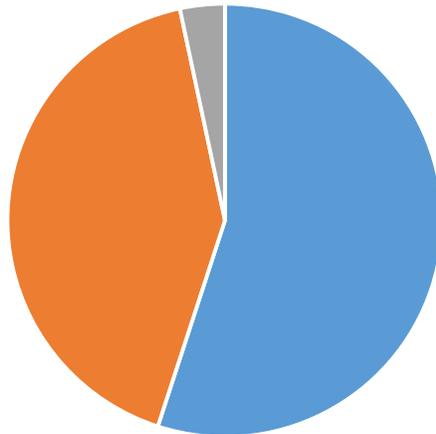
# Présentation ODF CAPM au titre des ambitions, objectifs et orientations globales de l'ODF EPE (licence, lpro et master)

## En chiffres....

	MENTIONS				PARCOURS			
	IAE	INP	ENSAG	IEPG	IAE	INP	ENSAG	IEPG
Licence	1	-	-	-	1	-	-	-
Licence pro	3	-	-	-	3	-	-	-
Master	12	11	1	-	33	25	2	-

# Présentation ODF CAPM: focus master

Parcours de master



■ PARCOURS IAE    ■ PARCOURS INP  
■ PARCOURS ENSAG    ■ PARCOURS ScPO

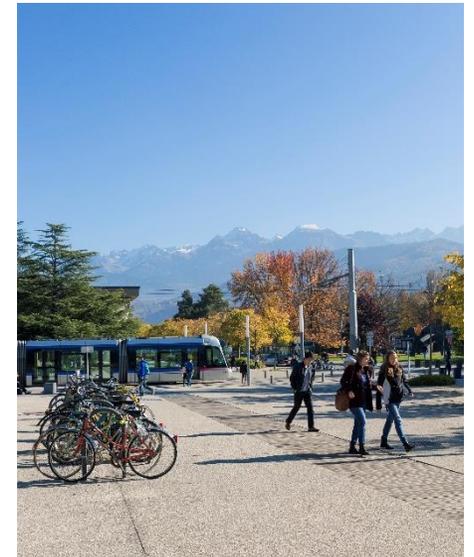
- Parcours de master principalement à l'IAE
- INP co-portage avec CSPM pour 7 mentions de master et 12 parcours
- Sciences Po pas d'accréditation pour les master mais présence en co-diplomation pour 5 mentions et parcours de master
- ENSAG création de la mention Design

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**  
*→ Par Anne-Cécile PERRET*
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

# Nouvelle offre de formation du CUEF

---

Anne-Cécile Perret



# Offre Cours à distance

- **Volume horaire : 60h**
- **Tarif : 660 euros**
- **Effectifs prévus en moyenne : 15 étudiants**

Modalités : 40h en visio via Zoom + 20h en autonomie (quotidiennement 2h Zoom /1h autonomie)

Outils pédagogiques utilisés : Padlet, eformation, Zoom, etc.

## Quelles modifications ?

**Volume horaire réduit** : 60h en distanciel (80 h en présentiel) :

Raison : Volume horaire des cours intensifs en présentiel (80h) inadapté au distanciel

**Tarif hebdomadaire modifié** : 220 euros en distanciel (210 euros en présentiel)

Raison : Effectifs maximum en distanciel = 15 étudiants

# Module spécifique mensuel (grammaire)

- **Volume horaire : 16h/mois**
- **Tarif : 180 euros**
- **Effectifs : 15 étudiants**

Module ouvert à tous les publics, étudiants inscrits ou non au Cuef, enseignants de langue française.

**Nouvelle offre.**

# Cours particuliers de FLE

---

- **Modalités : à la demande**

Individuels : 75 euros/ heure et forfait de 20h/mois : 1380 euros  
En duo: tarif à l'heure/personne : 40 euros

## **Nouvelle offre**

**But visé : toucher un nouveau public.**

## - Délibérations -

### *Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés*

La nouvelle offre de formation du CUEF et les tarifs de formation initiale et continue associés sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la nouvelle offre de formation du CUEF et les tarifs de formation initiale et continue associés.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
*→ Par David DECHENAUD*
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

# RDE et MCCC DU TRAIL RUNNING - STAPS

---

## STAPS :

- DU Trail running

Approbation RDE et MCCC suite à l'approbation de la création du DU à la CFVU du 06/05/2020

## - Délibérations -

### *Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés*

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**  
*→ Par Sylvie FAURE*
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

# RDE et MCCC

## Licence hybride STAPS

---

### STAPS :

- Licence Hybride Mention STAPS parcours Entraînement Sportif

Mise en place de la 3<sup>ème</sup> année de licence et des blocs de compétences afférents

# Règlement des examens

## LICenSE Licence STAPS hybride

---

Sylvie FAURE



**Licence Inter-universitaire Coopérative Expérimentale Numérique  
en STAPS pour publics Empêchés**

Université Grenoble Alpes  
Université de Haute Alsace  
Université Jean Monnet Saint Etienne

---

LICenSE est une déclinaison, pour des publics particuliers, de la *Licence STAPS - mention Entraînement Sportif*, existante et contractualisée dans les UFR STAPS partenaires.

La mise en place de cette modalité pédagogique repose sur une double expérience de l'UFR STAPS de Grenoble (à l'initiative de ce projet) :

« Amphis inversés en STAPS » : une réponse à la massification de l'enseignement supérieur (ne pas recourir au tirage au sort en STAPS qui a existé dans APB) , tout en visant l'augmentation de la réussite de nos étudiants

« Inter'Val » : une formation adaptée aux contraintes des skieurs de très haut niveau.

Cette modalité pédagogique de la licence ES s'appuie sur ces 2 transformations pédagogiques, afin de proposer une formation de qualité à un public empêché, plus large

**=> Adapter la formation aux contraintes des étudiants**

## Publics empêchés

155 inscrits

- Les sportifs et artistes de haut niveau
- Les étudiants en Formation Continue
- Les étudiants d'un Campus Connecté
- Les étudiants en situation de handicap
- Les étudiants en double cursus

SPBS

DFCA

Campus  
Connecté

SAH

Projet  
pro

Candidature  
via e-candidat

+ Parcoursup pour  
lycéens (au cas où  
candidature non retenue)

---

- **Une formation**

- **accessible** (format hybride : asynchrone à distance / présentiel à distance / présentiel sur site)
- **modulaire** (capitalise des blocs de connaissances et de compétences, pas d'année, pas de semestre qui limiteraient la progression, échéance de 2 diplômes (DEUG et Licence STAPS))
- **personnalisée** (parcours à la carte et suivi d'un coordonnateur)
- **flexible** (étalement et contrat pédagogique, adaptation en fonction évolution des contraintes, entrée dans le parcours à n'importe quel niveau)

---

- **Une formation hybride**

Des parcours pédagogiques numériques sur une des plateformes de l'UGA  
(CN (cours numériques), quiz / exercices de positionnement, forums)

Des sessions en présentiel (**incontournables**):

- Classes virtuelles (présentiel à distance) qui suivent les CN
- Travaux Pratiques sur site (TP salle et TP terrain), selon un calendrier massé

- **Une maquette STAPS ES classique**



Dimension  
technologique



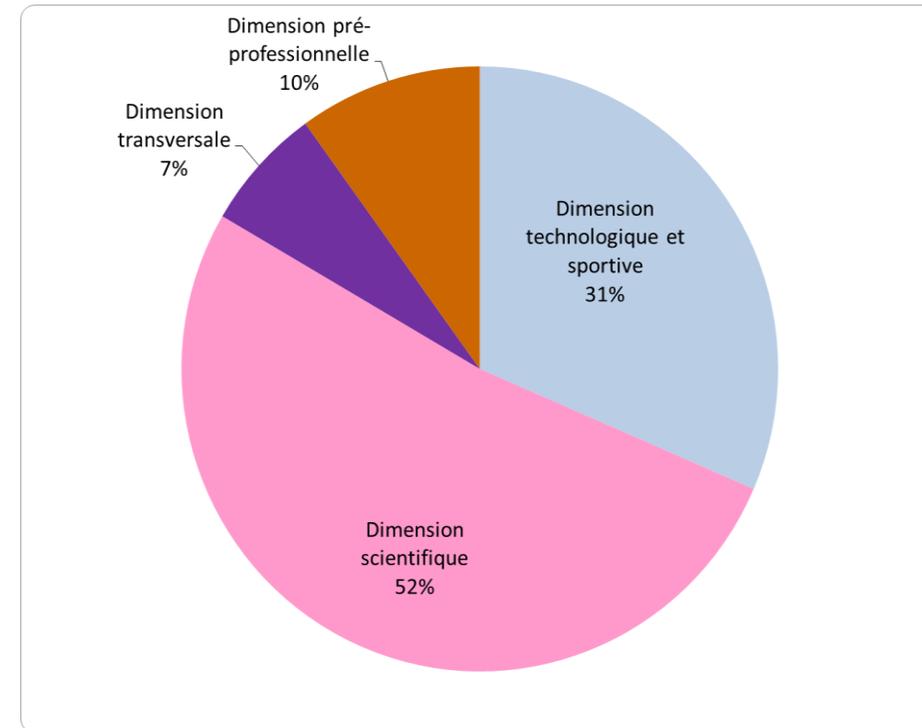
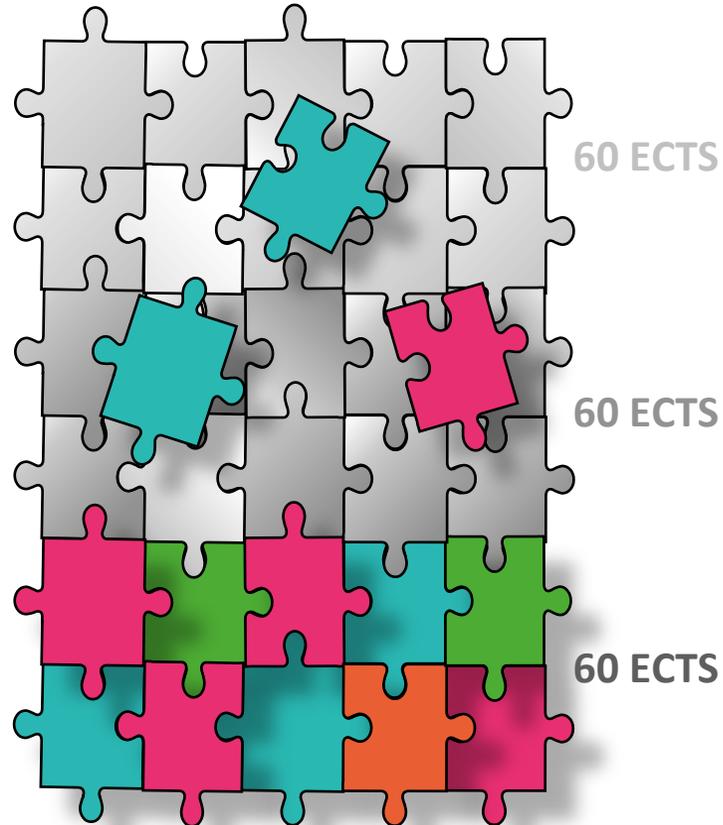
Dimension scientifique



Dimension  
professionnelle



Dimension  
transversale



## • Le règlement des examens de LICenSE

Une évaluation par blocs de connaissances et de compétences

- En accord avec loi ORE
- Une opportunité à ne pas manquer pour **l'employabilité** de nos étudiants :

Un contexte particulier pour les STAPS -> une professionnalisation possible à bac+3

- ✓ fiches RNCP nationales du DEUG et de la Licence ES (<https://c3d-staps.fr/>)  
(présentation C3D lors des JIPES janvier 2020)  
(ANESTAPS partie prenante de la réflexion)
- ✓ supplément au diplôme : atteste acquisition compétences nécessaires à l'exercice des métiers
- ✓ cartes professionnelles : prérogatives professionnelles spécifiques

## • Le règlement des examens de LICenSE

Un règlement d'examen qui s'intègre dans la démarche Compétences de l'UGA :

- 
- Partir de la liste des compétences visées : ce qui est attendu à la sortie (2 sorties avec prérogatives différentes / construction progressive)
  - Lister les ressources nécessaires (connaissances, savoir-faire technique, méthodologique, relationnel, attitudes)
  - A organiser en UE disciplinaires en Sciences et en Technologies sportives, et en UE plus transversales à répartir et à articuler sur les 3 années,
  - RDE et MCCC qui permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences
    - UE contributives (contribution à plusieurs blocs possible / contribution à tous les blocs impossible)
    - articulation des UE sciences et des UE technologies dans un même bloc
    - situations d'évaluation intégrative
      - soit à l'intérieur des UE disciplinaires et donc communes à ces UE
      - soit par une place spécifique

---

- **Le règlement des examens de LICenSE**

Un règlement d'examen qui tienne compte de notre public particulier et de notre organisation particulière (recherche de flexibilité et fonctionnement en inter-U)

- passage au Contrôle Continu Intégral :
  - accompagner nos étudiants pour une meilleure réussite
  - se caler sur particularités du public : année de juillet à juillet / 3 périodes. Système de cinéma permanent / seconde chance en continu
- étudiants qui avancent progressivement dans le parcours en fonction de leurs contraintes :
  - pas forcément par années,
  - mais avec recherche cohérence pédagogique (valider UE qui se suivent ou qui s'articulent, mais qui sont dans des années différentes)
- tout en permettant l'entrée ou la sortie en cours de cursus
- presque 1/3 de notre public : Formation Continue -> pouvoir proposer blocs de connaissances et de compétences pour FTLV

## • Les blocs de connaissances et de compétences : UE contributives

### Blocs de compétences Diplôme du DEUG STAPS LICenSE (mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS DEUG
<i>ce qui est barré = supprimé par rapport à formulation C3D ce qui est en italique = rajouté par rapport à formulation C3D</i>
<b>bloc 1 "mobiliser des connaissances et des concepts scientifiques pluridisciplinaires" pour analyser et expliquer les actions motrices des pratiquants</b>
anatomie 1 et 2
biomécanique 1 et 2
histoire 1 et 2
neurosciences 1 et 2
physiologie 1 et 2
psychologie 1 et 2
sociologie 1 et 2
<b>bloc 2 "caractériser l'activité des pratiquants dans au moins 4 groupements d'APSA" en mobilisant une culture technique, pratique et technologique</b>
anatomie 2
biomécanique-2
neurosciences 2
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement A)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement B)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement C)
technologie d'une spécialité sportive niv1
technologie d'une spécialité sportive niv2
<b>bloc 3 "construire et mettre en oeuvre un projet d'encadrement et d'intervention en animation sportive à un niveau initiation ou perfectionnement ou dans un objectif d'entretien des qualités physiques des pratiquants"</b>
physiologie 2

[.../...]

### Blocs de compétences Diplôme de la licence STAPS mention Entraînement Sportif LICenSE (mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS LICENCE
<b>bloc 1 "usages digitaux et numériques"</b>
outils numériques et audiovisuels
bloc 9 du DEUG
<b>bloc 2 "exploitation de données à des fins d'analyse"</b>
physiologie 3
psychologie 3
biomécanique 3
sociologie 3
neurosciences 3
<b>bloc 3 "expression et communication écrite et orale"</b>
bloc 7 et 8 du DEUG
anglais 2
<b>bloc 4 "positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel"</b>
bloc 10 du DEUG
projet tutoré

[.../...]

Pour les étudiants	Pour les établissements
Permettre aux publics empêchés de suivre les études de leur choix	Accueillir tous les étudiants
Offrir des conditions d'enseignement adaptées à leurs besoins	Favoriser la réussite de tous
Accueil facilité grâce à la scolarité asynchrone (logements universitaires libérés, installations sportives et espaces pédagogiques de l'UFR (CUBE, salles collaboratives...) disponibles sans contraintes	Optimiser l'utilisation des infrastructures universitaires
Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements hybrides, améliorant la richesse et la qualité des ressources numériques et des enseignements	Améliorer la richesse et la qualité des ressources et des enseignements (du public cible et des autres étudiants de STAPS)
Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie	

## - Délibérations -

### *Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride*

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	6
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**  
*→ Par Caroline WEST*
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

# RDE et MCCC du SDL

---

## Organisation des enseignements

Les formations du SDL se présentent, sous un format standard de 24 heures TD semestrielles incompressibles équivalant à 3 ECTS. D'autres formats, notamment dans les cours maquette sont possibles (cf. maquette de formation).

Le SDL propose des formules alternatives (cours hybrides, à distance, cours Intensifs, formation en autonomie guidée, formation en Autonomie Tutorée, Apprentissage en Autonomie Validant).

La formation se décline en deux grands volets : la "langue de spécialité" (langue obligatoire dont l'enseignement est lié à celui de la filière des études) et/ou la "langue à choix" (ou langue à usage général dont le choix n'est pas déterminé par la maquette de formation, avec une entrée LVE ou ETC).

## Mode d'évaluation

Le mode d'évaluation adopté par le SDL est le Contrôle Continu, selon des modalités légèrement différentes en fonction du type de cours. Seuls les enseignements de langue dispensés en anglais de spécialité font l'objet d'un examen terminal (ET).

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Toutes les formations ont dû revoir leurs RDE en tenant compte de la situation sanitaire, or je n'ai pas vu de dispositions particulières dans les documents qui ont été mis à notre disposition. La présence en cours est obligatoire et aucune dispense d'assiduité n'est accordée en dehors des cas spécifiés à l'article 3. Que prévoyez-vous pour les étudiants dans le cadre de la situation sanitaire actuelle ?*

*Caroline WEST : Nous suivons ce qui se pratique actuellement à l'université dans le contexte actuel. L'obligation d'assiduité est levée.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Il faudrait sans doute l'intégrer dans les RDE, comme cela a été fait pour toutes les formations.*

*David DECHENAUD : Le RDE qui est soumis au vote correspond au RDE classique. Il y a un décalage de calendrier dû à la crise sanitaire : nous aurions en temps normal voté ces RDE en fin d'année universitaire. Ce que nous avons acté tout à l'heure est applicable au SDL et aux ETC : dispense d'assiduité, modalités qui viennent enserrer le distanciel, etc.*

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**  
*→ Par Caroline WEST*
- 10. Questions diverses**



# Conseil du Service des Langues

---

C. West CFVU 19 novembre 2020

# Conseil du Service des Langues

---

## Constitution

### 14 membres élus:

- Collège des enseignant.e.s chercheur.euse.s (collège 1) : 2 sièges
- Collège des autres enseignant.e.s PRAG, PRCE, lecteur.trice.s, CDI, CDD (collège 2) : 6 sièges
- Collège des IATS (collège 3) : 4 sièges
- Deux représentant.e.s étudiant.e.s élu.e.s par la CFVU parmi les représentant.e.s étudiant.e.s de la CFVU **soit 2 représentant.e.s** (et 2 suppléant.e.s)

# Conseil du Service des Langues

## 7 membres de droit :

- le.la Vice-Président.e formation ou son.a représentant.e,
- Les directeurs.trices de chaque composante à personnalité morale (CAPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,
- Les directeurs.trices de chaque composante sans personnalité morale (CSPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,

Une personnalité extérieure désignée par le Conseil sur proposition du.de la directeur.trice.

# Attributions du Conseil du SDL

## En formation plénière le Conseil :

- **émet des avis** en matière de **politique des langues** au sein de l'UGA dans le respect des axes stratégiques de l'UGA.
- **établit chaque mission du SDL** et veille à leur mise en application.
- **approuve le rapport d'activité** présenté par le.a Directeur.trice.
- **vote le budget prévisionnel** de la composante
- **se prononce sur les tarifs des prestations d'activités du Service.**
- **se prononce sur les besoins en ressources humaines.**
- **valide les profils de postes enseignant et IATS**, examine et classe les demandes de création de postes et les reprofilages de postes vacants
- **élabore et transmet aux Conseils compétents de l'université toute demande de création de diplôme concernant les enseignements ou certifications** dont la composante a la responsabilité.

# Attributions du Conseil du SDL

## En formation plénière :

- Le Conseil valide la nomination des Directeurs.trices composant le Bureau Pédagogique et proposés par le.la Directeur.trice du Service Des Langues, et **vote les heures de responsabilités et décharges dans le respect du référentiel de l'UGA.**
- Le Conseil **valide les fiches de mission de chaque Directeur.trice** et approuve leur rapport d'activité annuel.
- Le Conseil **adopte le règlement intérieur du Service Des Langues** par vote à la majorité simple de ses membres.

# Attributions du Conseil du SDL

## En formation restreinte :

- Le Conseil **restreint aux membres élus** procède à l'élection du.de la Directeur.trice.
- Le Conseil se réunit **en formation restreinte** aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euses et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
  - o les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
  - o les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion thématiques ainsi que les promotions.
- Le Conseil de composante se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignant.e.s (hors I.A.T.S) pour traiter des services d'enseignement.

# Désignations pour le Conseil du SDL

---

Désignations de 4 élus étudiants de la CFVU (2 sièges de titulaires + 2 sièges de suppléants)	Candidats pour siéger en tant que titulaires	Candidats pour siéger en tant que suppléants
	Emmy MARC	Hugo PREVOST
	Alexis FAYOLLE	Yasmine TOUHAMI

## - Délibérations -

### *Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)*

Les candidatures des élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues sont soumises au vote : Emmy MARC en tant que titulaire et Hugo PREVOST en tant que son suppléant, Alexis FAYOLLE en tant que titulaire et Yasmine TOUHAMI en tant que sa suppléante.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Emmy MARC et Alexis FAYOLLE en tant que membres titulaires du Conseil du Service des Langues, et de Hugo PREVOST et Yasmine TOUHAMI en tant que leurs suppléants respectifs.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**  
*→ Néant*

**La séance est levée à 19h25.**

# Annexes

- 1a – RDE et MCCC adaptés Master DDL AD
- 1b – RDE et MCC adaptés DU FLE AD
- 2a – Liste parcours nouvelle ODF
- 2b – Liste parcours nouvelle ODF CAPM
- 3a – Module spécifique mensuel Grammaire CUEF
  - 3b – Annexe financière
  - 3c – Cours particuliers FLE CUEF
  - 3d – Annexes financières
  - 3e – Cours à distance CUEF
  - 3f – Annexe financière
- 4a – RDE DU Trail running
- 4b – MCC DU Trail running
- 5a – RDE Licence STAPS hybride
- 5b – Blocs de compétences DEUG
- 5c – Blocs de compétences Licence
  - 5d – MCCC L1
  - 5e – MCCC L2
  - 5f – MCCC L3
- 6a – RDE SDL
- 6b – MCC SDL
- 7 – Conseil du SDL